



*Michel Manivel, Office des sports,  
membre du bureau du comité  
départemental du Morbihan*

**Des pratiques sportives pour tous sur tout  
le territoire**

## **1 – Constats à partir de l'étude sport & territoires du Conseil de développement**

**Implantation et état de certaines structures**, tant pour des équipements de proximité que pour une pratique de plus haut niveau.. La fonctionnalité et l'optimisation doivent être recherchées pour tous les équipements (salles, piscines, terrains, plateaux, pistes d'athlétisme, centres nautiques, ...)

- Il est souhaitable d'avoir des petites salles de « motricité » aussi bien dans les écoles maternelles que dans les maisons de personnes âgées.
- Développer les équipements de proximité (sportifs et culturels) dans les quartiers « sensibles ».
- Il y a aussi des manques (piscines, pistes d'athlétisme, salles, ..)

**Répartition des clubs référents par discipline sur tout le territoire** (peu à Lorient). Les compétiteurs pratiquent sur le territoire et font fi de leur commune de résidence.

Il y a souvent corrélation entre la qualité des structures d'accueil et le niveau de pratique.

Des études montrent que 50% des sportifs ont une pratique hors club et que ces pratiques évoluent. Se développent, des activités proches de la nature (surf, VTT, randonnées,...), sans contraintes, pour tous les âges, hommes comme femmes, avec des objectifs, de santé, de bien être, de plaisir et de liens sociaux (souvent cité). Doit-on parler de « sport loisir » lorsqu'il y a un suivi de rencontres en dehors des fédérations ? (Volley). Ainsi, où trouver des bénévoles pour encadrer les jeunes ?

Il ne faut pas oublier les valeurs éducatives et d'intégration du sport pour tous les jeunes qui nécessitent un encadrement de qualité (10% des bénévoles sont diplômés)

**2 - Pour faire évoluer la gouvernance** autour des politiques sportives, nous proposons d'améliorer l'accessibilité de la pratique sportive pour tous, le meilleur niveau pour chacun, avec la création d'un comité consultatif du sport sur le territoire. Il serait composé des acteurs du sport dans leur diversité, à partir d'un groupe de pilotage. Son rôle consisterait à élaborer un projet sportif territorial, dans un premier temps (coordination, d'étude et de propositions).

### Quelles actions ?

- Réaliser une « photo » du territoire (Équipements, disciplines, clubs, situation sociale, encadrements, économie, tourisme, ...).
- Des équipements répartis harmonieusement sur le territoire en s'appuyant sur les établissements scolaires et les transports collectifs. Des équipements complémentaires pour une optimisation maximale.
- Favoriser la mutualisation des ressources et des politiques sportives communales.
- Renforcer la collaboration entre les clubs d'une même discipline, encourager les mutualisations et faire émerger un club référent de haut niveau par « grande discipline ».
- Réfléchir à l'attribution des subventions municipales, développer des politiques de contrat au détriment des politiques de « guichet ».
- Diagnostiquer et accompagner les pratiques autonomes.